

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA EN MAIRIE
LE LUNDI 22 DECEMBRE 2014 A 19H30

ORDRE DU JOUR
(Réunion Publique)

- Compte rendu d'activités et des réunions
- Chantiers en cours
- Aménagement de la traversée de la Côte Péguin
- Urbanisme et environnement
- Avenant au bail emphytéotique avec la SA Mont-Blanc
- Questions diverses

Affiché le 9 décembre 2014
